

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND

NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire :2020-2021.....

Numéro de séance :.....

Date de convocation : ...09/06/2021....

Présidence de : M. PAYEN DE LA GARANDERIE

Quorum : ...12.....

Nombre des présents :

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	désignation	N°
DES QUESTIONS TRAITEES	Avis Vote Extrait Motion					

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 08/04/2021 pour vote
2. Ordre du jour modifié pour vote

I. QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

3. Convention OCENS pour vote
4. Avenir UPE2A pour info
5. Ventilation DGH 2021 pour vote
6. Organisation de la rentrée 2021 pour vote
7. Ecosia pour info

II. QUESTIONS FINANCIERES

8. DBM (subvention pour les dépenses de restauration liées à la crise sanitaire) pour info
9. DBM (subvention pour l'achat d'une éplucheuse-essoreuse) pour info
10. DBM (prélèvement pour l'achat d'une éplucheuse-essoreuse) pour vote

Signatures

Le Président : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Le secrétaire de séance :



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du jeudi 17 juin 2021

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Vincent Payen de La Garanderie	X						
	Adjointe Gestionnaire	Chantal Buchon	X						
	CPE	Viviane Locuratolo	X						
	Françoise Taté	X						
Élus locaux	Collectivité de rattachement	Alain Robert	X			David Martineau			
	Ville de Nantes	Fanny Sallé				Caroline Hubert			
	Nantes Métropole	Olivier Chateau				Hélène Naulin			
	Franckie Trichet				Mahaut Bertu			
								
Personnalité qualifiée		Pierre Gallier							
	Total								
Personnels de l'établissement		M. Lafon	X			Mme Caixas			
		Mme Guézet	X			Mme Allain	X		
	Personnels d'enseignement	Mme Sauvourel	X			Mme Izacard			
		Mme Guyon	X			Mme Le Gall			
		M. Marchand			X	Mme Murzeau			
		Mme Coulomnier	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
	Total								
Parents d'élèves et élèves		Mme Rouillard				Mme Guillon			
		Mme Guernouti	X			Mme Manoukian			
	Élus parents d'élèves	M. Castanier	X			Mme Mariot	X		
		M. Olivier				Mme Titri	X		
		Mme Pardo	X			M. Bouanchaud			
		M. Clouet	X			Mme Gounot			
	Elèves	Maxime Benoit			X	Anna Pommereul			
		Amal Oujamaa			X	Salvador Encinas de Munagorri			
	Total								

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 08/04/2021

Délibération 1 - Le C.A. adopte le procès-verbal tel que présenté-

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 16

Suffrages exprimés : pour : 16
contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

2. Ajout à l'ordre du jour d'un point sur l'avenir de l'UPE2A

Délibération 2 - Le C.A. adopte l'ordre du jour modifié tel que présenté-

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 16

Suffrages exprimés : pour : 16
contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

I - QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

3. Convention OCENS

M. le Principal présente M. Bouillé, directeur adjoint de l'institut OCENS.

Le contenu de la convention a été réétudié par l'institut OCENS, le collège Aristide Briand et la Direction Académique.

L'unité d'enseignement va évoluer (type de prise en charge) : elle va accueillir des jeunes déficients visuels avec troubles associés et être déplacée.

La convention est valable jusqu'en 2024 afin de permettre aux élèves ayant commencé leur scolarité au collège Aristide Briand de la poursuivre jusqu'en 3^{ème}.

CONVENTION OCENS 2021-2024

Les principes du projet de la nouvelle convention avec l'Institut public OCENS portant sur l'Unité d'Enseignement (UE):

- Durée de validité : de 2021 à 2024 (3 ans), sans reconduction
- Clôture des nouvelles inscriptions à compter de la rentrée 2021
- non-renouvellement par tacite reconduction de la convention
- respect du principe permettant aux élèves concernés de finir leur scolarité au collège dans l'UE (continuité du parcours)

L'échéancier avec les effectifs :

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Niveau 6è	0	0	0
Niveau 5è	1	0	0
Niveau 4è	3	1	0
Niveau 3è	3	3	1
Totaux	7	4	1

A la rentrée prochaine, un élève déficient visuel arrivera au collège mais avec un accompagnement S3A et non

pas dans l'unité d'enseignement.

M. Bouillé remercie les équipes du collège pour avoir permis l'accueil des élèves déficients visuels depuis plusieurs années.

Une facture forfaitaire pour frais administratifs (20€/ an / élève) sera envoyée à l'institut OCENS.

Aucun jeune susceptible d'être intégré dans l'UEE n'est prévu pour la rentrée 2021. Dans les années à venir c'est le collège Petite Lande qui accueillera l'UEE d'OCENS.

Le projet évolue car les besoins des jeunes sont différents (de plus en plus de troubles associés).

Un représentant des personnels précise qu'il y a deux ans l'IHT a proposé d'élargir le dispositif à des élèves déficients visuels à troubles du comportement, ce qui a été massivement refusé par les personnels du collège.

M. Bouillé explique que le collège Aristide Briand n'est pas adapté, en tant que lieu, à l'accueil de ces jeunes.

Délibération 3 - Le C.A. adopte la convention OCENS telle que présentée-

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 16

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 1

M. Bouillé quitte le conseil d'administration à 17h52.

4 Avenir de l'UPE2A

M. le Principal rappelle l'historique :

01/10 et 15/10/2020 : refus du CA de valider la convention UPE2A

Quatre hypothèses ont été examinées :

- Signature de la convention sans accord du CA : ce n'est pas autorisé.
- Présenter à nouveau la convention au CA : la convention a été présentée deux fois, donc refus du Principal
- Continuer sans convention en 2021-2022 : M. le Principal s'y refuse car pas autorisé.
- Déplacement de la structure dans un autre établissement. Cela sera fait dès la rentrée 2021, sous réserve de l'accord du conseil d'administration du collège Sophie Germain.

M. le Principal en a été informé en début de semaine par la Direction Académique.

L'exigence de Monsieur le Principal était de déplacer la structure avec l'enseignante rattachée.

Un représentant des parents d'élèves ne comprend pas le lien entre le refus de valider la convention et le déplacement de l'UPE2A.

Monsieur le Principal dit avoir bien entendu le refus du conseil d'administration et en avoir tenu compte. La convention n'étant pas modifiable, la structure a fonctionné à moitié vide cette année.

Un représentant des personnels regrette que cette décision ait été prise sans concertation. Il dit que le conseil d'administration discute mais que c'est le décisionnaire qui tranche, donc ce dernier aurait pu garder l'UPE2A.

M. le Principal rappelle que c'est une obligation de fonctionner avec une convention signée.

Un représentant des personnels dit que cela n'est pas cohérent du point de vue pédagogique.

Un représentant des parents d'élèves rappelle que les votes contre la convention n'étaient pas contre l'UPE2A.

Madame la Principale-Adjointe explique que la Direction Académique s'est tournée vers un établissement prêt à accepter la convention en l'état.

Monsieur le Principal explique que la Direction Académique a pris acte de la décision du conseil d'administration du collège Aristide Briand.

Un représentant des parents d'élèves demande pourquoi, si la convention n'était pas négociable, elle a été présentée au vote.

Un représentant des parents d'élèves regrette cette décision qui n'est pas dans l'intérêt des élèves concernés.

Un représentant des personnels regrette que les personnels des établissements n'aient pas toutes les informations en temps et en heure pour prendre des décisions éclairées.

5. Ventilation DGH 2021

M. le Principal précise l'utilisation de la marge de l'établissement

Français +1/2h / classe de 6° (dédouplements)

Mathématiques + 1/2h / classe de 6° (dédouplements)

Sciences + 2 groupes en 6° (2 classes 3 groupes)

Mathématiques + 1/2h / classe de 5° (dédouplements)

Mathématiques + 1/2h / classe de 4° (dédouplements)

Espagnol + 1/2h pour le groupe AB (dédouplement)

Français + 1/2h / classe de 3° (dédouplements)

Mathématiques + 1/2h / classe de 3° (dédouplements)

Un représentant des personnels note que le dédoublement en espagnol a été demandé par la collègue d'espagnol compte tenu de la difficulté à gérer ce regroupement de deux classes. Elle déplore que tous les enseignements devant élèves ne soient pas dispensés en heure poste (HP) et que le chef d'établissement doive répartir des heures supplémentaires (HS).

Monsieur le Principal explique que la collègue de français à temps partiel (14,40) fera 14h de français + 0,4 de devoirs faits.

Le latin est maintenu à raison d'un groupe par niveau.

Le BMP de français sera de 9h et il y aura 2HS en français.

En mathématiques le CSD sera de 7h et il y aura 6HS dues aux dédoublements sur tous les niveaux et à l'impossibilité de dégager 3HP supplémentaires.

En anglais, une collègue demande un temps partiel, le BMP sera donc de 8h.

Un représentant des parents d'élèves dit que ce sera donc le salaire du professeur à temps partiel qui paiera le BMP. M. le Principal précise que le temps partiel est à l'initiative de l'enseignant.

En Histoire-Géographie, un professeur recruté sur poste à profil assurera la DNL. Ce professeur partira en congé maternité en cours d'année.

Un représentant des parents d'élèves demande si un remplaçant a été demandé. Monsieur le Principal explique que ce n'est pas possible tant que ce professeur n'est pas installé.

En espagnol le CSD sera de 10h30 et il y aura 2,5 HS. Mme Chobé sera la coordinatrice de devoirs faits, rémunérée en IMP.

En SVT le CSD sera de 8h, il y aura 1HS.

En technologie le BMP sera de 9h.

En arts plastiques 16h + 2h de remédiation pour renforcer les compétences transversales des élèves en difficulté.

La chorale sera assurée en HP, le BMP d'éducation musicale sera de 7h.

En EPS 48 HSE seront consacrées au soutien piscine.

Il restera 2,6 heures transformables en HSE.

Un représentant des parents d'élèves remarque que l'argument présenté pour la suppression du poste d'allemand était de proposer un projet de remédiation, et demande où en est ce projet.

Monsieur le Principal répond que les enseignants ont souhaité des dédoublements pour aider les élèves. Il précise qu'il dégage des moyens, mais que ce sont les enseignants qui choisissent la formule qu'ils pensent être la mieux adaptée pour faire réussir les élèves.

Un représentant des personnels explique que le projet initial concernant les élèves non lecteurs aurait généré énormément d'HS. Les enseignants de français n'ont donc pas souhaité poursuivre dans cette voie.

Un représentant des parents d'élèves remarque qu'il y a moins d'heures en français que prévues en janvier.

Monsieur le Principal explique que les heures prévues ont été réparties sur d'autres disciplines.

Un représentant des parents d'élèves remarque que deux classes de 6^{ème} ont été impactées par des cours en distanciel en français, il aurait trouvé intéressant que cette situation soit prise en compte sur le niveau 5^{ème}.

Un représentant des personnels explique que la répartition procède d'une logique comptable qui prime sur les besoins des élèves.

Une représentante des parents d'élèves déplore la logique qui s'impose aux enseignants et rigidifie les projets.

Un représentant des personnels rappelle que les 2 HS imposables aux enseignants sont un autre exemple de cette logique et du manque d'HP.

Un représentant des parents d'élèves trouve dommage que la demande de création de LV2 allemand n'ait pas été entendue. Il pense qu'on aurait pu demander un BMP allemand et que ce sujet aurait pu être travaillé depuis janvier. Une audience à la Direction académique se tiendra début juillet.

M. Le Principal explique que l'ouverture d'une LV2 demande à être anticipée et les besoins (demandes des élèves et des familles) doivent être évalués en amont. Il faut également obtenir l'aval de Monsieur le Recteur.

Ce projet ne concernerait pas les CHAM dont les contraintes d'emploi du temps sont déjà très lourdes.

Pour ouvrir un groupe, il faudrait 12 élèves, et que ce groupe devrait être financé sur fonds propres la 1^{ère} année. Ce projet est souhaitable et à l'étude pour l'an prochain.

Une représentante des personnels regrette d'être seule maintenant sur la discipline allemand. Elle regrette aussi que la possibilité de proposer dès cette année l'allemand à des élèves de 6^{ème}, qui aurait intégré le groupe de 5^{ème} Bilangue, n'ait pas été acceptée.

Monsieur le Principal et Madame la Principale-Adjointe rappellent que la CHAM est fléchée avec une LV2 espagnol car les contraintes d'emploi du temps sont très lourdes.

Il est difficile de cumuler tous les choix.

Un représentant des parents d'élèves regrette que le collège n'ait pas essayé de proposer cette LV2.

Délibération 4 - Le C.A. rejette la ventilation de la DGH 2021 telle que présentée -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 5

contre : 6

Abst., blancs et nuls : 6

La ventilation de la DGH est rejetée. Un autre conseil d'administration devra se tenir.

Une représentante des personnels précise que leurs votes reflètent bien l'ensemble des opinions des collègues.

6. Organisation de la rentrée 2021

Monsieur le Principal propose l'organisation de rentrée 2021 :

ORGANISATION DE LA RENTREE 2021

PROPOSITIONS

Mercredi 01 septembre 2021 : Rentrée des enseignants (journée)

Jeudi 02 septembre 2021 :

- Rentrée des 6^e : 9h-15h + repas à la DP
- Rentrée des 5^e-4^e-3^e : 14h-16h.

Vendredi 03 septembre 2021 : - Début des cours à l'emploi du temps, tous niveaux.

Un représentant des parents d'élèves demande si les parents pourront accompagner les élèves de 6^{ème} dans les classes.

M. le Principal explique que cela n'est pas prévu compte-tenu des incertitudes sanitaires.

Délibération 5 - Le C.A. adopte l'organisation de la rentrée scolaire 2021 telle que présentée -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 16

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 1

7. Ecosia

Lors du Conseil des Délégués du 16/02/21, deux déléguées de 3^{ème} ont présenté un projet dans le cadre du développement durable. Tous les délégués présents ont été d'accord pour présenter ce projet aux élèves de leurs classes. Les délégués proposent d'utiliser au collège le moteur de recherche Ecosia, à la place de Google. Ecosia est un moteur de recherche performant et vertueux, qui permet à chaque utilisation de réserver quelques centimes d'euros à la reforestation de zones menacées sur la planète (par exemple l'Amazonie). Ecosia ne peut être installé sur les ordinateurs du collège qu'avec l'accord du Conseil départemental. Un courrier a été adressé avec les feuilles de signature (des élèves et du personnel) au Conseil départemental qui a accepté le projet, et procédera à l'installation dès que possible.

Monsieur le Principal remercie le Conseil départemental, et l'initiative des élèves.

II - QUESTIONS FINANCIERES

8. **DBM** (subvention pour les dépenses de restauration liées à la crise sanitaire)

9. **DBM** (subvention pour l'achat d'une éplucheuse-essoreuse)

DBM POUR INFORMATION

Mme la Gestionnaire informe de l'octroi par le Conseil départemental d'une subvention de 1500,00€ destinée à compenser les dépenses faites en restauration en raison de la crise sanitaire (achats de produits d'entretien et de gel hydroalcoolique notamment). Elle explique comment cette subvention a été intégrée au budget 2021.

Mme la Gestionnaire informe de l'octroi par le Conseil départemental d'une subvention de 2066,00€ destinée à l'achat d'une éplucheuse-essoreuse (prix total du matériel : 4288,55€). Elle explique comment cette subvention a été intégrée au budget 2021.

Modifications des prévisions de recettes

	Prévision de recettes initiale	Modifications	Prévision de recettes actuelle
SRH – Divers SRH – Subvention COVID (7443)	0,00	1 500,00	1 500,00
OPC – Investissement – Subvention FCSH (13185)	0,00	+ 2 066,00	2 066,00

Modifications des ouvertures de crédits

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits actuelle
SRH – Divers SRH – Subvention COVID	0,00	1 500,00	1 500,00
OPC – Investissement – Matériel hébergement	0,00	+ 2 066,00	2 066,00

10. **DBM** (prélèvement pour l'achat d'une éplucheuse-essoreuse)

DBM POUR VOTE

Mme la Gestionnaire propose un prélèvement sur fonds de roulement (fonds de réserve du service général) de 2222,55€ pour compléter la subvention de 2066,00€ du Conseil départemental et pouvoir acquérir l'éplucheuse-essoreuse choisie suite à l'étude de plusieurs devis.

Modifications des ouvertures de crédits

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits proposée
OPC – Investissement – Matériel hébergement	2 066,00	+ 2 222,55	4 288,55

**Délibération 6 - Le C.A. adopte la décision budgétaire
modificative telle que présentée (prélèvement de 2222,55€ sur le
fonds de réserve du service général)**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

III- QUESTIONS DIVERSES

Questions des parents d'élèves

1) Les horaires du CA et de la commission permanente ne permettent pas aux parents d'être présents de manière conséquente. Est-il possible de les revoir ?

L'horaire normal de la commission permanente est 17h30, elle doit précéder le conseil d'administration dans le cadre de la DGH.

Le calendrier des conseils de classes ayant été décalé à la demande de Monsieur le Recteur, les créneaux ont manqué pour placer la commission permanente.

Les horaires du CA : il est raisonnable que le CA ne se prolonge pas au-delà de 20h, par souci d'efficacité et de concentration. Pour assurer la qualité des débats, mieux vaut ne pas décaler les horaires.

Un représentant des parents d'élèves regrette que ces horaires ne permettent pas aux parents d'élèves d'exercer leurs droits de représentants. Il souhaiterait que Monsieur le Principal avertisse et explique aux parents les raisons de ces changements.

2) Dans l'éventualité d'un reconfinement :

- Professeurs confinés, donc non remplacés, et pour les cours desquels on a pu se rendre compte que la visio était difficile pour les élèves : I.A. alertée, mais qu'est-il possible d'imaginer ?

Le collège a compensé ce manque par le dispositif des enseignants relais. De plus les enseignants confinés ont accepté de faire des heures supplémentaires à leur retour pour les élèves de 3^{ème}.

- Jauges réduites des conseils de classe : 1 seul parent, situation non acceptable pour les classes de 3^{ème}

Les jauges étaient fixées à 6 lorsque les conseils de classes de 3^{ème} se sont déroulés les 7 et 8 juin 2021. Les dates de conseils de classes ont changé mais pas les dates des procédures d'affectation.

Cette année a été très complexe pour les professeurs principaux de 3^{ème}.

3) Les équipements sportifs : la Ville a-t-elle anticipé pour trouver une solution quand le gymnase Emile Morice est réquisitionné ?

Monsieur le Principal n'a pas eu retour de M. Rebouh, chargé des sports à la mairie. M. Robert n'a pas de réponse non plus.

Monsieur le Principal a aussi signalé l'occupation sauvage d'installations sportives sur des créneaux réservés au collège.

Un représentant des parents d'élèves insiste pour que la demande soit faite concernant le gymnase Emile Morice auprès de la mairie.

Monsieur le Principal précise que cela a été fait en avril.

Une réponse est attendue prochainement de la part des services de la ville de Nantes.

Monsieur Robert rappelle qu'un gymnase de proximité sur l'île de Nantes est prévu pour 2026. Un complexe nautique est aussi prévu près du Pont des 3 continents.

4) La place de l'allemand au collège

Déjà traité durant le CA.

5) Peut-on avoir un bilan précis de la classe UPE2A (provenance des élèves, effectifs...) ?

Déjà traité durant le CA

Questions des enseignants

6) un point sur l'aménagement de l'atrium (où en est-on ?)

Ce projet a été freiné par la crise sanitaire.

Le chantier des sanitaires sera réalisé cet été jusqu'au mois de septembre inclus.

Monsieur le Principal souhaite poursuivre la réflexion sur l'aménagement des espaces récréatifs.

Dans le cadre de la convention avec l'école d'architecture, il n'était pas prévu d'heures d'encadrement des étudiants réalisant un Projet personnel étudiant. Cela concernait uniquement la semaine intensive.

7) quand sera discutée la répartition des imp ?

L'enveloppe se monte à 11 IMP.

Sa répartition sera préparée début juillet et finalisée à la rentrée au CA d'octobre.

On n'a pas encore les éléments pour en parler au moment de la DGH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Monsieur Robert fait ses Adieux aux membres du conseil d'administration du collège Aristide Briand.

Monsieur le Principal annonce que le conseil d'administration se réunira à nouveau sur la ventilation de la DGH dans une semaine (jeudi 24/06/2021 à confirmer).